

## **CRITERES DE SELECTION POUR L'ENTREE EN POLE France**

La commission nationale d'admission est chargée de gérer les entrées en pôle France.

Elle est composée de :

- ▶ Le directeur Technique National,
- ▶ Le directeur du Haut-Niveau,
- ▶ Les responsables des équipes de France seniors masculines et féminines,
- ▶ Les responsables des équipes de France juniors et cadets,
- ▶ Le directeur des pôles France,
- ▶ Les cinq responsables des pôles France.

La commission pour les admissions s'est basée sur :

- ▶ Les performances sportives de l'année en cours principalement, mais aussi de l'année précédente.

Et

- ▶ Le potentiel et l'investissement à l'entraînement des judokas, repéré dans la structure d'origine ou dans différents stage organisés par les ligues.

L'avis des cadres techniques responsables des Equipes Techniques Régionales est demandé pour chaque candidature.